

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D102-2015

Séance du 26 novembre 2015 – Convocation du 18 novembre 2015
Compte rendu affiché le 4 décembre 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

Absents représentés

Alain GOJON par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Gisèle COIN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Youcef BOUREZG ; Myriam MARMONIER par Marine MATHEY ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Michel HU par Marc RODRIGUEZ ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI ; Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Retrait de la commune de l'Association Sportive Intercommunale

Depuis le début de l'année 2015, la commune de Neuville-sur-Saône a exprimé, dans les diverses instances de l'Association Sportive Intercommunale (ASI) auxquelles elle participe, son insatisfaction vis-à-vis du fonctionnement de l'association, ainsi que son souhait d'échanger avec les autres communes sur plusieurs points :

- les modalités de calcul des participations des communes d'une part, afin d'aboutir à une répartition plus équitable de l'effort financier entre les 14 communes,
- la répartition des parts respectives des usagers et des communes au plus juste dans le financement de l'activité de l'association,
- la réflexion à mener pour faire évoluer du service dans l'optique de limiter les coûts de fonctionnement,
- la mise en débat de l'option d'un développement systématique de l'offre, générant une augmentation annuelle des coûts, dans un contexte de réduction des budgets communaux.

Malgré les propositions émises par la commune de Neuville-sur-Saône, aucun de ces points n'a connu d'évolution significative. En l'absence de réponse aux préoccupations de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de voter le retrait de la commune de Neuville-sur-Saône de l'ASI. Dans le souci de préserver une offre de service correspondant aux besoins des familles, les crédits nécessaires au développement de l'accueil de loisirs municipal durant les périodes de congés scolaires seront inscrits au budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (2 abstentions : Vincent VIVO et Patrick RACHAS)

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe Déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le budget communal,
- **ADOpte le principe du retrait de la commune de Neuville-sur-Saône de l'Association Sportive Intercommunale,**
- **AUTORISE le Maire à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 novembre 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/12/2015
- Publication ou affichage le 01/12/2015

Valérie GLATARD, Maire.

